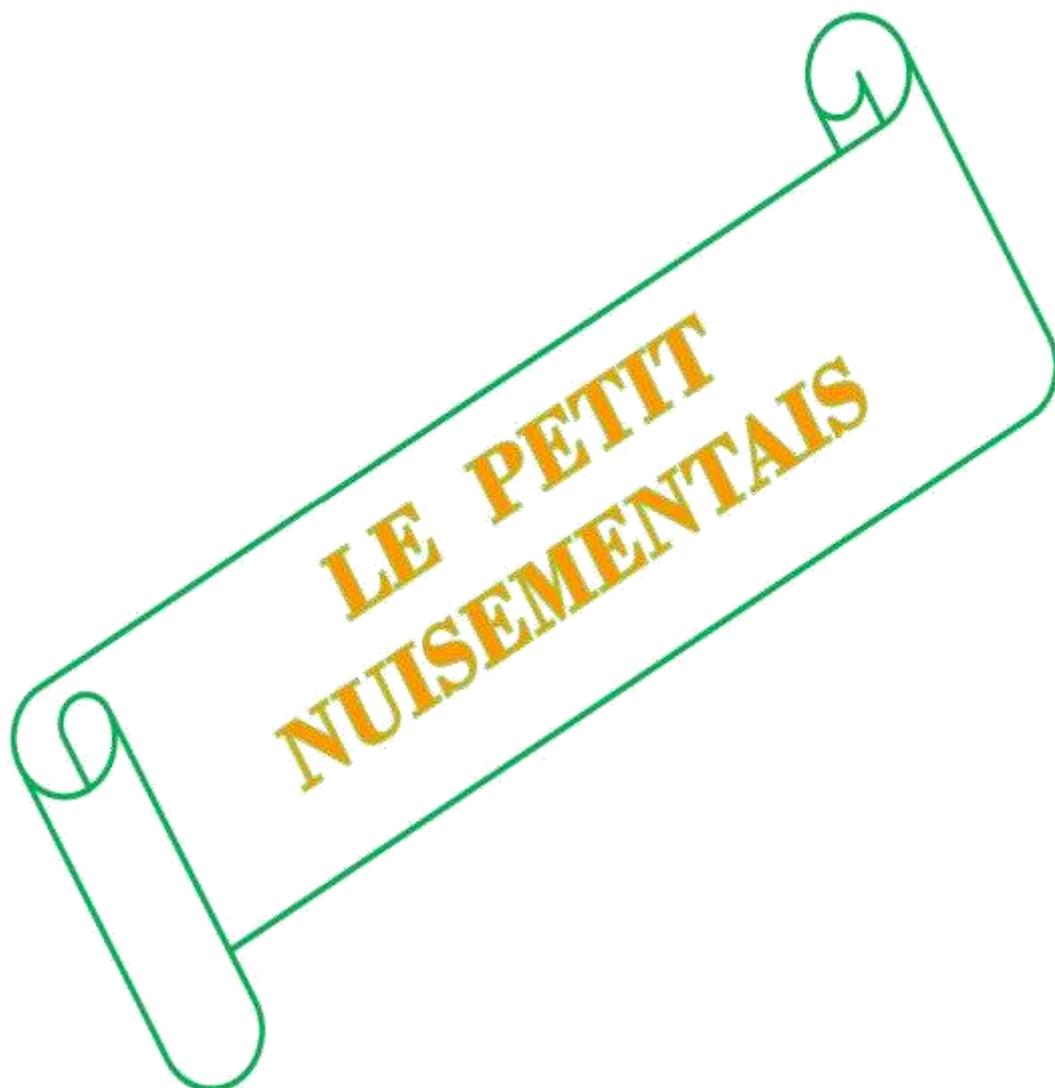


**A
U
T
O
M
N
E**

**2
0
1
5**



**N° 1, N° 2, N° 3, N° 4, N° 5, N° 6, N° 7, N° 8, N° 9, N° 10, N° 20, N° 30, N° 40, N° 50,
N° 60, N° 70, N° 80, N° 90, N° 91, N° 92, N° 93,
N° 94, N° 95, N° 96, N° 97,
N° 98, N° 99 ...**

N° 100



Le mot du Maire

Après un été aux fortes chaleurs, l'automne vient de prendre sa place. Les travaux n'ont pas cessé malgré les vacances : entretien des espaces verts, réaménagement des berges de la Coole, réaménagement des espaces verts et chemin autour de l'école suite à la construction du gymnase, taille des arbres et haies, etc... Nos employés communaux, aidés parfois par des élus, ne chôment pas.

Notre salle culturelle a permis de redynamiser notre collectivité. A ce jour, elle a été occupée plus de 20 fois. Nous avons été, à plusieurs reprises, félicités pour la qualité et la fonctionnalité de ces locaux. Le retour ou l'arrivée et le développement d'activités passées et nouvelles, augurent que les associations pourront répondre aux attentes de leurs adhérents. Une exposition sur le conflit 1914/1918 s'y tiendra début novembre.

Dans le même ordre d'idées, même si sa construction ne dépend pas directement de notre commune, les travaux du gymnase du groupe scolaire se terminent enfin et permettront, à partir de la mi-octobre, le développement des activités sportives.

Je terminerai en vous informant que le jury des villages fleuris est passé dans notre commune début juillet. Ses membres ont constaté les efforts entrepris par nos employés et la commission vie locale aidée de bénévoles. Nous avons obtenu la mention "très bien", dernière récompense avant l'attribution d'une fleur.

Des gestes simples peuvent nous aider dans la mise en valeur de Nuisement comme nettoyer et désherber le devant de sa propriété, tailler ses arbres et haies, rentrer ses poubelles une fois le ramassage effectué, ne pas se garer sur les trottoirs, ramasser les déjections canines sur les trottoirs ...

Merci de votre compréhension et de votre implication citoyenne pour notre collectivité.

*Votre maire,
Pascal VANSANTBERGHE*

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 février 2015

Centre culturel

- Suite à la réunion du 12 janvier 2015 réunissant les membres du Conseil Municipal et M. GRZESZCZAK. (La société DP CONSTRUCTION, invitée, n'ayant pas été présente), un projet de décompte définitif a été proposé à la société DP CONSTRUCTION au montant du marché attribué lors de l'ouverture des plis. Aucune réponse n'a encore été formulée.
- Avenant Centre culturel / Assistance à Maîtrise d'ouvrage : La mission OPC comprenant l'organisation du chantier et des entreprises, la gestion du planning et la notification des retards, la gestion de l'année de parfait achèvement pour la construction du Centre culturel devait être réalisée par Monsieur Bouchard. La société ACP ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire, cette mission a été assurée par l'architecte M. GRZESZCZAK. Celui-ci souhaite obtenir un paiement de ces prestations avec la réalisation d'un avenant pour un montant de 5 838.00 € H.T. Le Conseil Municipal souhaite rencontrer M. GRZESZCZAK afin d'évaluer les réelles prestations réalisées en supplément et non comprises dans la mission de maîtrise d'œuvre.

SIEM / Mutualisation de la fourniture d'électricité

Le SIEM propose aux Collectivités de réaliser un groupement de commandes pour l'achat d'électricité afin d'alimenter leurs bâtiments. Dans un premier temps, il s'agit de recenser tous les organismes qui seraient intéressés par cette démarche.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune dans cette démarche de groupement de commandes d'électricité.

Sécurisation Circulation Routière RD4 et RD203

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2015, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de la Grande Rue et de l'Allée du Château (RD4 et RD203) avec notamment la mise en place de ralentisseurs routiers et de la signalisation pour un montant de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Marne pour financer ces travaux en 2015.

Réunion du 2 mars 2015

Centre culturel

- Suite à la réunion du 2 mars 2015 en présence de M. GRZESZCZAK et de la société DP CONSTRUCTION représentée par M. DEVISE, le Conseil Municipal décide de rester sur la décision de décompte définitif proposé à la société DP CONSTRUCTION au montant du marché attribué lors de l'ouverture des plis. (8 voix pour)
- Avenant Centre culturel/Assistance à Maîtrise d'ouvrage.
Après rencontre avec M. GRZESZCZAK afin d'évaluer les réelles prestations réalisées en supplément et non comprises dans la mission

de maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal décide de ne pas accepter l'avenant pour un montant de 5 838 € HT pour la mission OPC. (5 voix pour, 2 contre, 1 abstention)

Questions diverses

- Bail de terres communales : M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'exploitation des terres communales par M. Florent MILLON consenties par bail à M. Jean-Marc MILLON.

Réunion du 13 avril 2015

Vote du compte administratif 2014

Section de Fonctionnement

- Dépenses :	134 160,08 €
- Recettes :	261 348,47 €
- Solde :	+ 127 188,39 €

Section d'Investissement

- Dépenses :	995 290,26 €
- Recettes :	488 230,99 €
- Solde :	- 507 059, 27 €

Vote : le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité des votants.

Vote du budget primitif 2015

Section de Fonctionnement

- Dépenses :	289 089,57 €
- Recettes :	289 089,57 €

Section d'Investissement

- Dépenses :	675 863,95 €
- Recettes :	675 863,95 €

Vote : le budget primitif 2015 est approuvé à l'unanimité des votants.

Vote du taux des impositions directes

Le budget étant équilibré, M. le maire propose, après avis de la commission finances, de ne pas augmenter les taxes d'impositions directes. Il rappelle que ces dernières avaient été réévaluées il y a deux ans.

Vote : approbation à l'unanimité.

Avis Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Avis défavorable.

Vote : approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- La Coopérative Marnaise est venue estimer le coût pour l'abattage et la vente des derniers peupliers de la commune devenus dangereux. Le Conseil Municipal demande de contacter d'autres prestataires.
- Une caution sera demandée à chaque réservation de la salle culturelle, pour garantir la remise en état de propreté, de dégradation ou de nuisance sonore. Le montant sera égal au prix de la location et la caution sera restituée un mois après.
Vote : approbation à l'unanimité.
- La commission travaillant sur le projet du nouveau cimetière a fait part de la réflexion sur les différentes possibilités d'accès tenant compte des risques liés à la circulation.

Réunion du 18 mai 2015

Centre culturel

- Lot 1 "Gros œuvre" : l'entreprise DP Construction informe, par courrier avec AR qu'elle dépose un recours au Tribunal Administratif contre la commune.

Considérant qu'il importe d'autoriser M. le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, le Conseil Muni-cipal :

- autorise M. le Maire à ester en justice dans cette requête introduite devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne,
- désigne Maître Fabienne LAMBERT, avocate à Châlons-en-Champagne, pour représenter la commune dans cette instance.

- Parking et terrain de pétanque : les travaux sont terminés. Des ombrages et une table de pique-nique seront ajoutés.

Eclairage public

Suite aux différents devis étudiés, et après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise PIERRE Electricité pour un montant de **12 405.00 € HT** soit **14 886 € TTC** pour l'aménagement de l'éclairage public Rue des Auches Chevines, Petite Ruelle et Allée des Tilleuls en lampadaires LED.

SIEM / Adhésion à un groupement de commandes

Depuis le 1^{er} juillet 2007 et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'Énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs.

Au 1^{er} janvier 2016, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieur à 36 kVa, pour l'essentiel les tarifs "jaune" et tarifs "vert".

Le SIEM assure les fonctions de coordonnateur du Groupement de Commandes.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ces membres :

- accepte les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement, annexée à la présente délibération ;
- autorise l'adhésion de la Commune de Nuisement-sur-Coole au Groupement de Commandes ;
- autorise M. le Maire à signer la convention ;
- autorise M. le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Subventions 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

- ACPEI : 80 €
- ADMR : 440 €
- Familles Rurales des 5 villages : 440 €
- Récréaire : 80 €
- Les Amis de nos Eglises : 80 €
- Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement sur Coole : 80 €
- Eurocoole : 80 €

Questions diverses

- Le plan de sauvegarde communal est en cours de finalisation.
- La demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière est presque terminée. Un plan de circulation devra être réalisé.
- Le défibrillateur sera déplacé au Centre culturel.
- L'enquête publique concernant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est terminée. La délibération du Conseil Municipal a été déposée à la DREAL.
- Les trottoirs doivent être désherbés par les riverains.

Réunion du 15 juin 2015

Fête de la musique

La commune organise la fête de la musique le Dimanche 21 juin à partir de 16 h 30 en présence de l'Harmonie des enfants de la Marne sur le parvis de l'école de la Vallée de la Coole.

Une invitation sera distribuée à tous les habitants. Chacun pourra, sur inscription, montrer ses talents.

L'apéritif sera offert par la municipalité.

14 Juillet

Programme de la journée proposé :

- Cérémonie
- Apéritif offert par la municipalité
- Barbecue à disposition
- Concours de pétanque et jeux pour enfants

Demande de location gracieuse du Centre culturel

L'association des Grands Invalides de Guerre sollicite la commune pour une mise à disposition gratuite du Centre culturel dans le cadre de leur repas annuel, pour 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accéder à cette requête.

Sécurité routière

Le dernier relevé du radar pédagogique Allée du Château montre toujours des excès de vitesse importants.

M. le Maire expose le courrier d'habitants concernant la sécurité routière dans le village notamment sur la Grande Rue et devant l'école.

Le conseil municipal propose d'organiser une réunion publique le mardi 30 juin à 19 h en présence de Monsieur José FRANCOIS, du Conseil Départemental de la Marne et de la Gendarmerie de Vitry-la-Ville.

Association foncière

Les membres du bureau de l'association foncière de Nuisement-sur-Coole devront être réélus avant le 16 juillet.

Démoustication

M. le Maire expose qu'un certain nombre de communes de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole adhèrent à un syndicat de démoustication composé uniquement de ces dernières et deux autres communes extérieures à la CCMC.

En 2014, le montant du traitement s'élevait à 2,09 € par habitant et 30 € par minute pour le temps passé en hélicoptère, soit un total de 18 589,51 € pour une campagne composée d'un passage.

La démoustication fait actuellement partie des compétences des communes et il est proposé le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE le transfert de la compétence démoustication à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2016 sous réserve de l'accord de la majorité des communes membres.
- DEMANDE la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Questions diverses

- CCMC/Relevé des impayés : La Communauté de Communes a relevé plus de 140 000 € sur l'ensemble du territoire.
- DP Construction : Le mémoire de la commune en réponse à la requête de la société DP Construction contre la commune a été déposé au Tribunal Administratif.
- Des grilles d'exposition seront achetées, et des devis pour les illuminations de Noël seront réalisés.

Réunion du 6 juillet 2015

Association foncière

Suite à la demande de la Chambre d'agriculture de la Marne et dans le cadre du renouvellement des membres du bureau de l'association foncière, le Conseil Municipal propose 6 propriétaires (6 autres seront désignés par l'association foncière) :

- M. Fabrice MALTRAIT
- M. Luc MILLON
- M. Jean DECLoux
- M. André FELIX
- M. Patrick PICARD
- M. Jean-Marie GUICHON

Un courrier sera adressé à l'association foncière dans ce sens.

Réunion sécurisation

Une réunion avec les habitants sur le plan local de circulation de la commune a eu lieu le Mardi 30 juin à 19 h en mairie en présence de la gendarmerie de Vitry-la-Ville et de M. José FRANCOIS du Conseil Départemental.

Après présentation des zones identifiées à risque par une étude du Conseil Départemental et les résultats des relevés du cinémomètre sur les différents axes routiers de la commune, M. le Maire a présenté les aménagements déjà réalisés (priorités à droite, mise à niveau de la signalisation horizontale et verticale, radar pédagogique, déplacement de l'entrée d'agglomération sur RD3), ainsi que les projets proposés par la Commission Sécurité.

Après échanges avec les personnes présentes, les aménagements suivants vont prochainement être mis en place : pose de coussins Berlinois Allée du Château entre la rue Haute et le rond-point, aménagement d'un mini rond-point surélevé au croisement rue Haute, rue de l'Église, rue des Vignes et restriction d'usage du rond-point de l'école aux seuls bus scolaires.

Quant aux aménagements Grande Rue, ceux-ci nécessitent encore réflexions et échanges avec les riverains.

Loi NOTRe

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, veut donner une surdimension à l'organisation des territoires et, notamment, promouvoir des intercommunalités de 15 000 habitants aujourd'hui à 40 000 demain, comme cela a été révélé lors des entretiens avec la ministre en marge de la manifestation des maires ruraux de France devant l'Assemblée Nationale.

Nous y avons participé, Bernadette Maurice et moi-même, soutenus dans la démarche par l'ensemble du conseil municipal.



La réforme va priver les villages non seulement de certaines de leurs compétences et conduire à leur destruction, mais aussi transférer les ressources et la fixation des taux d'imposition dans les mains des présidents de communauté tout puissant mais éloignés et empêtrés dans des considérations politiciennes.

Le quotidien du maire c'est créer le lien social, le vivre ensemble, s'inquiéter des personnes âgées, trouver des solutions à tout, le maire est polyvalent. Et puis...il n'y a pas que le maire, il y a les adjoints et surtout les conseillers municipaux qui sont bénévoles.

Qui va les remplacer, quelle attention porte à leur égard nos représentants à cette assemblée ? Qui va faire le boulot à leur place ?

Nous devons prendre conscience de cette mort annoncée et réagir avant qu'il ne soit trop tard !

Nos finances ont été amputées de plus de 8 000 euros cette année. Que seront-elles demain ?

Notre conseil s'est prononcé par délibération pour le maintien de notre communauté actuelle, comme les dérogations le permettent en raison de notre densité d'habitants au km² (17,3). Le conseil communautaire a délibéré dans le même sens. Le préfet doit rendre son premier avis sur le découpage du département mi-octobre. Les observations des communes et communautés seront ensuite reçues par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui devra, elle, se prononcer sur le bien-fondé ou pas des arguments développés par nos collectivités.

Restons plus que jamais vigilants et attentifs.



*Le Maire,
Pascal Vansantberghe*

URBANISME

Permis de construire

Permis de construire n° 051 409 15 R0002
Rénovation maison - 3 allée du Château

Permis de construire n° 051 409 15 R0003
Construction bâtiment agricole - Les terres parties

Permis de construire n° 051 409 15 R0004
Création d'un garage - 6 rue de la Gravelle

Déclaration préalable

DP n° 051 409 15 R0003
Cabane de jardin - 5 "Petit Breuvery"

DP n° 051 409 15 R0004
Ravalement de façade - 3 impasse des Auches Chevines

DP n° 051 409 15 R0005
Extension - 9 rue des Auches Chevines

DP n° 051 409 15 R0006
Clôture - rue de la Gravelle

DP n° 051 409 15 R0007
Abri de jardin - 22 rue des Vignes

DP n° 051 409 15 R0008
Clôture - 14 Grande rue

DP n° 051 409 15 R0009
Division parcellaire - 5 rue des Vignes

Certificat d'urbanisme opérationnel

CUb n° 051 409 15 R0001
Division parcellaire - 5 rue des vignes

ÉTAT-CIVIL

Naissances

(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coolle sont portés à votre connaissance)

Bienvenue à **Nathan**, né le 25 septembre 2015, fils de Nadège HENRY et Laurent VALLET, demeurant 8 rue du Moulin.

Le Petit Nuisementais félicite les heureux parents.

Mariages

Cet été 2015 :

- le 18 juin, **Antoine VALLEE**, fils de Louisette et Laurent Vallée, petit-fils de Henri François (dit Riquet) a pris pour épouse **Déborah THIEBAULT** de Châlons-en-Champagne.
Ils habitent l'ancienne ferme de Riquet au n° 33 de la Grande rue.
- le 27 juin, **Charlotte CHEHERE** s'est mariée avec **Romain DOUBLEMARD**.
- **Romain LEFEBVRE** et **Ophélie JAMAIN** demeurant au n° 5 de la Petite Ruelle se sont unis par le mariage à la mairie de Châlons-en-Champagne.

Le Petit Nuisementais félicite les parents et adresse tous ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Monsieur Etienne FRANCOIS est né à Vanault-les-Dames le 23 décembre 1925.

C'est en 1948 qu'il s'est installé à Nuisement avec Raymonde son épouse depuis 1940. De cette union sont nés deux enfants, cinq petits-enfants et six arrière-petits-enfants.

Amoureux de la nature, il aimait à ce titre la pêche, son jardin, mais également faire du bois lorsqu'il n'était pas à son travail au silo France Luzerne de Coolus.

Généreux de cœur, il a toujours donné son sang et en était fier. Il participait volontiers aux voyages organisés par l'association des donneurs de sang.

Il nous a quittés le jeudi 25 juin après avoir passé quelque temps au V120, laissant Raymonde et toute sa famille dans la tristesse.

Le Petit Nuisementais présente ses sincères condoléances à cette famille éprouvée.

FLEURISSEMENT et **ENVIRONNEMENT**

Comme tous les ans, le samedi 16 mai 2015, les membres de la commission vie locale et les bénévoles du village ont planté les fleurs des massifs dans la commune sous l'œil vigilant de Patrick et Julien, les employés municipaux.



Monique et Jean Marie nous attendaient avec le café, et rapidement Luc a pris les affaires en main afin de distribuer les plants de fleurs vers les différents massifs.

Un grand merci à Sylvie, Bernadette, Béatrice, Corinne, Martine, Monique, Marie-Françoise, Marie-Thérèse, Bernard, Luc, Daniel, Patrick et Julien, ainsi qu'au photographe du jour, le second Patrick qui, tous, étaient présents ce jour-là.



Pour tous ceux qui n'ont pas pu se libérer ce samedi, nous comptons sur vous pour l'année prochaine.

La commission fleurissement du département est passée le 08 juillet 2015 dans notre village. Elle a pu constater tous les efforts qui ont été faits par la commune et par les habitants pour le nettoyage et l'entretien des trottoirs et des devantures des maisons sans oublier les fleurs qui ont été mises pour embellir notre village.

Cette même commission nous a octroyé "Les Félicitations".



La carte de visite de notre village est formidable, alors continuons nos efforts pour embellir notre espace de vie.

Félicitations à tous ceux qui participent à l'effort communal.



TRAVAUX DANS LE VILLAGE

Parking

Durant le mois d'Avril, les travaux de terrassement et de remblai du parking en concassé compact, ainsi que le terrain de boules attenants, ont été effectués.

Ces travaux réalisés par Patrick, Julien et Luc, achèvent l'aménagement du site entre le Centre culturel et le groupe scolaire.

L'ombrage du terrain de boules sera exécuté ultérieurement.



Après demande et réception de plusieurs devis, nous avons retenu l'entreprise SONGY Sébastien TP ayant proposé son intervention avec du matériel adapté sur une seule journée.



Le travail a été parfaitement réalisé, dans le délai fixé, avec déblaiement de tous les blocs de béton.

Pont du gymnase

Suite à la chute du parapet de l'ancien pont dans la Coole, derrière le gymnase, nous avons dû attendre l'assèchement de la rivière pour trouver une solution et remettre la berge en état.



Nous avons profité de la circonstance pour nettoyer à cet endroit le lit de la Coole en attendant la remontée des eaux.

L'intervention était délicate.

Réunion publique sur le plan de circulation

Le 30 juin s'est tenue la réunion publique pour évoquer les problèmes de sécurité routière dans le village et présenter les travaux déjà réalisés.

En présence de :

- M. François, responsable à la DDT des routes départementales,
- des représentants de la gendarmerie nationale,
- et de nombreux Nuisementais,

M. le Maire a exposé les réflexions de la commission sécurité, les travaux réalisés et ceux prévus.



Après échange avec les administrés présents, les modifications suivantes ont été retenues :

- Implantation de ralentisseurs allée du Château à hauteur de la rue de la Gare, et création d'une zone 30 km/h.
- Implantation d'une surélévation au carrefour de la rue de l'Eglise et de la rue des Vignes/rue Haute.

La création d'une "écluse" Grande rue, à hauteur du carrefour avec la rue de l'église, fera l'objet d'une concertation préalable avec les riverains concernés.

L'espace Jean Pol Daumont s'agrandit



Le terrain de pétanque est maintenant opérationnel. Il est régulièrement utilisé par les adhérents de l'association Famille Rurale, par les écoliers dans le cadre des nouvelles activités périscolaires et par les particuliers.

Tables et bancs sont installés à proximité. Reste à trouver la façon d'apporter un peu d'ombrage.

Le grand parking attenant peut également être utilisé pour jouer comme ce fut le cas lors des festivités du 14 juillet.



Paris – Alsace



L'épreuve de marche Paris Colmar, désormais baptisée Paris-Alsace, partie de Neuilly-sur-Marne pour rejoindre Ribeauvillé, a traversé notre village le jeudi 4 juin 2015.

La compétition s'est disputée sur un parcours de 427,2 km pour les 25 marcheurs, du mercredi 3 juin au samedi 6 juin.

Venant de Cheniers et se dirigeant vers Ecury-sur-Cooles, Dvoretzko Serguei est passé second à Nuisement mais est arrivé premier à Ribeauvillé en 52 h 43 mn.

Fin de l'année scolaire 2014-2015

Comme cela est la tradition depuis plusieurs années, la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves quittant l'école primaire pour le collège a eu lieu le 24 juin au groupe scolaire de la Vallée de la Coole.

Cette année, seul Mathys a reçu les précieux ouvrages offerts par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole des mains du maire. En effet, outre le dictionnaire français, un dictionnaire anglais et un atlas ont été remis.



Si l'année scolaire se passe bien pour eux, six Nuisementais en bénéficieront à la fin de cette année scolaire.

Cross de l'école maternelle le 30 juin 2015

C'est par une belle journée ensoleillée que les 62 enfants de l'école maternelle ont participé au cross organisé autour du groupe scolaire. Les distances étaient adaptées aux âges et tous ont participé dans la bonne humeur encouragés par de nombreux parents et les enseignantes.



Après s'être désaltérés et alimentés, les vainqueurs de chaque catégorie ont reçu une coupe et chaque participant une médaille offerte par M. le Maire.

Airbus A400M

Depuis le 7 septembre, un gros avion habituellement rencontré sur les grands aéroports vient faire ses essais sur l'aérodrome d'Ecury-sur-Cooles.

Il passe très bas au-dessus de nos têtes, ce qui a surpris plus d'un habitant de notre vallée.



Pourquoi ces essais à Ecury-sur-Cooles ? Parce que la piste en herbe est plate et de bonne dimension (1 500 m x 150 m).

A bord sont embarqués 6 personnes et un laboratoire d'une dizaine de tonnes.

Ces essais ont pour but de le certifier apte à atterrir sur les pistes en herbe.



Quelques chiffres-clés :

- 11 000 CV par turbo propulseur à hélicum, soit un total de 44 000 CV pour transporter 37 tonnes sur 3 300 km
- Envergure : 42,4 m
- Longueur : 45,1 m
- Hauteur : 14,7 m (soit 5 étages)
- Poids vide : 80 tonnes
- Masse maxi : 141 tonnes
- Poids du carburant : 50,5 tonnes
- Vitesse : 780 km/h (Mach 0,72)
- Rayon d'action : 8 700 km
- Coût : 181 532 800 USD (2010)

Elections régionales

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours.

Les élections régionales se dérouleront les **dimanche 6 décembre 2015** (1^{er} tour) et **dimanche 13 décembre 2015** (2^e tour).

Dans un premier temps, ces régionales devaient avoir lieu en même temps que les élections départementales. Mais le gouvernement a finalement décidé de distinguer ces deux élections. Les régionales auront donc lieu neuf mois après les départementales qui ont eu lieu au mois de mars 2015.

Les régionales seront les dernières élections françaises avant les présidentielles 2017. Il n'y aura pas d'élections nationales en 2016 en France.

- NUISEMENT d'Autrefois -

Le 20 avril 2015, un petit groupe s'est réuni au Centre culturel de Nuisement pour préparer le fonctionnement et l'organisation future de l'association.

Une première rencontre s'est déroulée le 9 octobre salle de la mairie pour le groupe généalogie.

Il a été décidé :

- De proposer et mettre en place les statuts de notre association.
(Responsable : Corinne Legris)
- De travailler 2 axes prioritaires :
 - La généalogie dans tous ses états.
(Laurent Prinet)
 - L'histoire du village, la recherche de documents, tri et archivage.
(Jean-Marie Guichon, Laurent Prinet et Noëlle Laché)

L'idée de l'équipe est de bien s'imprégner des fondamentaux pour réussir, sachant que la généalogie est une science à part entière, que l'organisation, la recherche, et la réflexion sont très importantes.

Ce groupe peut encore s'étoffer et sachez que, parallèlement, une équipe se met en place pour le tri, le classement et l'archivage de tous documents anciens du village.

Vous êtes les bienvenus.





AGENDA 21

Projet : biodiversité ordinaire et de proximité

L'année dernière deux classes du pôle scolaire de la Vallée de la Coole ont participé au projet biodiversité proposé par la LPO Champagne-Ardenne et aidé par la Région.

La classe de grande section de maternelle et la classe de cours élémentaire ont inventorié la faune et la flore de la Vallée de la Coole et autour de l'école. Les élèves ont travaillé par groupe sur différents milieux (bois, rivière, village et champs) et ont réalisé une exposition ainsi que des jeux nature.



Le jeudi 11 juin 2015, 24 personnes sont venues découvrir les méthodes d'inventaires utilisées par les élèves pour observer la biodiversité. Une sortie nature conviviale dans le village a permis de nombreux échanges autour de la biodiversité entre l'animatrice LPO, les élèves, les parents et les habitants.



Un grand merci à tous les participants pour la réussite de ce projet de sensibilisation.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le dimanche 21 juin, une soixantaine de Nuisementais et Nuisementaises se sont déplacés pour la fête de la musique organisée sur le parvis du groupe scolaire.



Cet après-midi musical s'est terminé par un apéritif offert par la municipalité dans une ambiance des plus conviviales.

L'harmonie des enfants de la Marne a pu faire apprécier différentes œuvres, et deux Nuisementais ont ensuite montré leurs talents.



14 JUILLET

C'est par une journée radieuse que les habitants du village se sont donné rendez-vous au Centre culturel pour la fête nationale. Beaucoup ont répondu présents, soit pour seulement l'apéritif, soit pour l'apéritif et le barbecue.

Après le discours du Maire à l'intérieur du Centre, l'apéritif a été servi sur l'esplanade.



Les tables et chaises installées dehors ont permis à chacun de déjeuner en toute convivialité, selon son goût, à l'ombre ou au soleil.



L'après-midi fut ponctué de jeux proposés par la commission "Vie locale" : tirs à la corde, courses de sacs, jeux de boules.



Une structure gonflable, "le cochon têtu" était à la disposition des enfants pour qu'ils puissent s'amuser tout en étant encadrés par des adultes.



Cette journée a été une réussite, tant grâce à la météo que grâce aux préparatifs assurés par les bénévoles, les membres de la commission "Vie Locale" et du Conseil Municipal.

FÊTE DES VOISINS

Rue des Auches Chevines

C'est par une température très agréable que les habitants de la rue des Auches Chevines et des rues adjacentes se sont à nouveau réunis pour la désormais traditionnelle fête des voisins.

Ce moment très convivial a permis d'échanger entre voisins, notamment avec les derniers arrivés. Les discussions, ponctuées d'éclats de rire, ont attesté de la bonne humeur ambiante.



Grande rue (du 26 au 37)

Exceptionnellement, c'est le jour officiel de la fête des voisins (29 mai) que tous les habitués se sont retrouvés avec grand plaisir.

Merci à Antoine et Déborah qui nous ont gentiment ouvert les portes de leur hangar, ce qui nous a permis de prolonger la soirée à l'abri et dans une ambiance toujours aussi détendue.

Malgré une température un peu fraîche et quelques gouttes de pluie, la bonne humeur a régné toute la soirée.





ADMAR COOLE-SOUDE-MARNE

Notre Association, comme tous les services de santé, ont été fortement sollicités par la canicule qui s'est installée en France cet été. L'Union nationale a relayé, fin Juin, l'alerte canicule auprès des associations locales et des fédérations départementales. Notre réseau a, comme à chaque épisode caniculaire, mis en place le dispositif approprié et, bénévoles comme salariées ont renforcé leur attention quotidienne auprès de nos clients.

C'est en novembre prochain que près de 3000 personnes, bénévoles et salariés, se rendront à Saint-Etienne, dans la Loire, pour célébrer les 70 ans de notre réseau et se projeter dans l'avenir.

Solidarité, entraide, lien social.....depuis 70 ans, bénévoles et salariés de l'ADMAR font vivre dans leurs missions au quotidien, ces valeurs qui sont les nôtres et qui placent l'humain au centre de notre projet associatif.

La motivation des équipes, bénévoles et salariés, repose sur le regard bienveillant qu'ils portent sur les autres et ils sont les mieux placés pour constater l'évolution des besoins de la population. Ainsi ils prennent une part active à l'avancée sociale de notre réseau.

Notre réseau tire sa force de ses valeurs fondatrices de solidarité et fraternité. Si proposer un service de qualité est notre devoir, offrir de la solidarité est notre valeur ajoutée.

Comme tous les ans pendant la période des congés (bien mérités) de nos salariées, notre association est confrontée au problème de recrutement pour le remplacement pendant le temps des vacances. Malgré les nombreuses demandes auprès de Pôle Emploi, de rares candidates se présentent et c'est toujours un vrai casse-tête pour la Présidente et la secrétaire pour que le travail soit assuré.

Pendant l'année scolaire, par contre, l'Association accueille certaines élèves du lycée Ozanam, elles viennent en stage dans le cadre de leurs études.

Toujours à votre service et à l'écoute de vos éventuels problèmes d'aide à domicile, la Maison des Services à Cernon est ouverte aux horaires habituels.

L'équipe ADMAR

Familles Rurales, Association des 5 villages de la Coole
:
Nuisement, Breuvery, Saint Quentin, Cernon, Coupetz.

Une fois de plus, ce samedi 28 mars, le **carnaval** a connu un grand succès. Petits et grands ont su trouver le déguisement idéal pour faire la fête. Après un défilé dans les villages derrière leur bonhomme carnaval confectionné par les bénévoles, tout le monde s'est retrouvé autour du feu et du goûter à Breuvery. Les crêpes ont fait le régal de tous.



Les **randonnées VTT et pédestre** ont eu lieu le 31 mai à Coupetz et ont été appréciées par des participants venus de partout. Le club VTT Pogny avait répondu présent en nombre.



Le **yoga** a clôturé sa saison par une séance de réveil au soleil puis un petit déjeuner ensemble s'imposait.

Les cours ont repris tous les mercredis à 18 h 45 à la salle de Breuvery. Il reste encore des places.

Le **club joie de vivre** et la **marche** ont repris également leurs activités aux travers des différents villages de l'association :

- Le club a lieu un jeudi sur deux et, pendant l'hiver, tous les jeudis après-midi.
- La marche, tous les mardis matin avec deux parcours au choix pour permettre à toutes les personnes intéressées de participer à leur rythme.

La **pétanque** continue tant que le temps le permet.

Et nouveauté, un cours de **HIP HOP** est ouvert depuis le 16 septembre les mercredis au Centre culturel de Nuisement-sur-Coole de 18 h 30 à 19 h 30.

L'année 2015, est une année exceptionnelle pour notre association : elle a 50 ans.

En 1964, l'association Familles Rurales de Nuisement / Breuvery voyait le jour, celle de Cernon / Coupetz / St Quentin fut créée en 1969. C'est en 2002 que ces deux associations (qui avaient des activités et des manifestations identiques et communes) se sont rapprochées pour former l'Association des 5 villages de la Coole. Le siège social se situe à la mairie de Nuisement-sur-Coole.

L'assemblée Générale et l'anniversaire de l'association se sont déroulés au Centre culturel de Nuisement le vendredi 20 mars 2015. De nombreux invités ont répondu présents à l'invitation, notamment Mme Monique Lacourt, ancienne présidente, sortie spécialement de la maison de retraite pour fêter cet événement, pour notre plus grand plaisir.

Ce fut un grand moment pour notre association.



Deux magnifiques gâteaux ont clôturé la soirée



Dates à retenir pour la fin de l'année

Le Noël des seniors , le samedi 5 décembre à la salle de Breuvery.

Le Noël des enfants avec son spectacle et son goûter, le samedi 5 décembre 2015, au Centre culturel de Nuisement.

Pour toutes les activités et manifestations, des informations complémentaires sont distribuées dans vos boîtes aux lettres.

Un planning des activités a été distribué courant août dans toutes les boîtes aux lettres.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez nous contacter :

- Béatrice Desvoy Joppé : 06 75 87 79 21
- Nicole Noël : 03 26 67 62 75
- Danièle Malard : 03 26 67 60 18
- Marie-Christine Roger : 03 26 70 61 77
- Michel Lebonvallet : 06 13 21 06 85

Depuis septembre 2011, les membres des associations familles rurales d'Ecury-sur-Cooles, des 5 villages de la Coole et de Coole-Faux Vésigneul étaient en réflexion et voilà que le 26 mars 2013, une nouvelle association est née :

« Familles Rurales Association de Territoire d'à Coola »

Juin 2015, l'accueil collectif de mineurs termine ses mercredis après-midi avec de plus en plus d'enfants.

Mais pendant ce temps, la directrice et les membres du conseil d'administration ont préparé le centre de l'été. Et oui nous accueillons tous les enfants de la vallée de la Coole de Faux-Vésigneul à Ecury, et nous recevons également des enfants venant des alentours de la vallée de la Coole.

L'AT d'à Coola a organisé un accueil de loisirs sur ses deux sites : Faux Vésigneul et Ecury afin de répondre aux besoins de toutes les familles des 8 villages de la vallée de la Coole (de Coole à Ecury).

En plus des 2 centres, cette année nous avons organisé un séjour pédagogique au lac du Der avec la participation de la Ligue Protectrice des oiseaux (LPO) pour les jeunes de 8 à 12 ans.

23 enfants et 3 moniteurs ont passé une semaine **géniale** et bien remplie entre chantiers nature, rallye nature, balade nocturne, veillée, baignade, vélo....

Pour les enfants inscrits dans les 2 sites, le fil conducteur de cet été était :

Voyage dans le monde....

Lors de la première semaine, les enfants sont allés au lac du DER :

- Les plus grands (24 enfants) ont fait de l'accrobranche...
- Les petits (25 enfants) ont assisté au spectacle équestre du Haras national de Montier en Der.

La seconde semaine, une sortie sur Paris :

- La cité des enfants, 51 enfants accompagnés de 21 adultes.

La troisième semaine, tous les enfants sont allés à Courtisols au parc Massez participer à la fête des enfants qui est organisée par notre fédération :

- 71 enfants et 20 adultes
- Avec les animations : Concert du groupe Epikoi Encor, des jeux toute l'après-midi sur le thème du sport et des loisirs créatifs, une flash mob, un concours de mascotte....

La quatrième semaine, aucune sortie n'était organisée mais les activités étaient encore plus nombreuses que les semaines précédentes. Deux nuits sous la tente ont eu lieu sur les deux sites. Et chaque site a organisé sa fête de fin de centre, spectacles joués par les enfants sous l'œil attentif des animateurs. La soirée s'est poursuivie avec des jeux pour petits et grands et une restauration gérée par les bénévoles et les familles.

Une fois de plus, l'équipe d'animation, la directrice, l'agent polyvalent et les bénévoles de l'association ont relevé le défi : faire un centre de loisirs de **haute qualité**.

Il y a beaucoup de travail en amont, pendant et encore après le centre de l'été.

On peut dire un grand merci à toutes les personnes qui s'activent et donnent de leur temps pour que nos enfants passent de **superbes** vacances dans leur village.



Depuis le 1^{er} mercredi de septembre, les enfants sont accueillis tous les mercredis après l'école au centre d'Ecury, la restauration est assurée par l'association.

Pour les vacances de Toussaint, le centre ouvrira les deux semaines, pensez dès maintenant à inscrire vos enfants et vos petits-enfants.

Nous contacter :

- Le site : www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola. Vous y trouverez les dossiers d'inscriptions.
- Par email : acoola@laposte.net,
- Par téléphone : 07 87 67 47 35 / 03 26 67 97 96 (pendant le centre uniquement).

Hivernage : protéger vos plantes en hiver

Certaines plantes de nos jardins ne sont pas adaptées à la rigueur de l'hiver. Elles ont besoin d'être protégées de la chute des températures, du vent et surtout de l'excès d'humidité.

Le but est alors le même pour toutes les plantes : les isoler de l'air froid, tout en leur assurant une aération suffisante.

Les **plantes tropicales** : hibiscus et orchidées. Ce sont les moins tolérantes, à rentrer ou à protéger dès le mi-septembre, quand les températures approchent les 10°C, à placer dans une pièce lumineuse où la température n'est pas inférieure à 10°C, comme une véranda. Dans le cas des orchidées de climat tempéré, comme les *Dendrobium* et *Cymbidium*... un séjour en extérieur est profitable pour la prochaine floraison.

Les **plantes méditerranéennes** : laurier rose, pélargonium, bananier, palmier, oiseau-du-paradis, bougainvillée, agrumes, Protégez-les au moment des premières gelées (mi-octobre, mi-novembre). Rentrez celles en bac dans un local frais et aéré (garage ou une cave) avec un peu de lumière.

Les **cactus** : à rentrer très tôt (en même temps que les plantes tropicales) dans une pièce fraîche et lumineuse de préférence. Les autres **plantes gélives** : géraniums, fuchsias, daturas, ... Pour toutes ces plantes, l'arrosage sera limité au strict minimum pour maintenir une très légère humidité, voire absent comme pour les cactus.

Les plantes au jardin

Les **plantes de massif** frileuses : protégez le cœur de la plante, qui hiverne sous forme de souche, avec une vieille corbeille d'osier renversée maintenant le paillis en place et laissant l'air circuler pour éviter tout excès d'humidité.

Les **arbustes gélifs** : entourez le tronc d'un paillason épais (jonc tressé, roseau, paille) maintenu par des liens. Recouvrez la frondaison sensible au froid d'un voile d'hivernage (double épaisseur pour les plantes les plus sensibles au froid).



Les **arbres** fragiles comme l'olivier ou le bananier en zone froide (où la température est inférieure à -5°C en hiver). Ils doivent être entièrement protégés du froid. Ainsi, on entoure les branches d'un voile d'hivernage que l'on ficelle pour maintenir en place, de même autour du tronc, on attache une bande de toile de jute. Et au pied de l'arbre, un épais paillage protège les racines. Pour les plus grands sujets, aidez-vous d'une armature pour poser le voile d'hivernage.

Les **bulbes** non rustiques, comme le dahlia, canna, glaiéul, bégonia. Ils sont arrachés de terre, conservés dans un local sec, sans lumière (dans un carton par exemple).

Paillage : comment le réaliser

Le secret est en fait de disposer une épaisse couche de matériau organique très aéré afin de ne pas favoriser les pourritures par excès d'eau et confinement. Ce matelas protecteur est alors installé sur toute la surface de terre occupée par les racines de la plante. De fait, ne vous contentez pas de pailler uniquement le collet : optez pour les feuilles mortes ou les écorces de pin compostées mais pas trop fines. Au besoin, coiffez le tout d'un grillage pour éviter le grattage des oiseaux qui dispersent les tas.



Le régal des papilles

CHARLOTTE AU CHOCOLAT et biscuits roses

Recette Fossier



Ingrédients pour 4 personnes

1 paquet de biscuits roses 125 g de chocolat noir
50 g de sucre
50 g de beurre
4 œufs entiers

Préparation de la mousse au chocolat Faire fondre le chocolat à feu doux dans deux cuillères à soupe d'eau. Quand le chocolat est fondu, mettre le beurre puis le sucre. Mélanger et ajouter, hors du feu, les jaunes d'œufs un par un en tournant bien. Battre les blancs en neige et mélanger le tout délicatement en enrobant. Chemiser un moule à charlotte de biscuits roses légèrement imbibés d'un sirop alcoolisé (recette ci-dessous) et verser au milieu la mousse au chocolat.

Préparation du sirop alcoolisé

Faire fondre 3 cuillères à soupe de sucre dans 1/2 verre d'eau en chauffant jusqu'au bouillon. Laisser refroidir et ajouter 3 cuillères à soupe d'alcool de votre choix.

Démouler après 3 h de réfrigération.

Recette d'alcool maison LIQUEUR DE COINGS AU WHISKY

Ingrédients

Pour réaliser cet alcool maison, vous aurez besoin des ingrédients suivants :

- 1 litre de whisky
- 25 cl d'eau plate
- 1 citron
- 1 kg de coings
- 50 g de raisins secs
- 800 g de sucre en poudre

Comment préparer ce digestif ?

- Laver et couper les coings en fines lamelles.
- Éplucher le citron pour en récupérer le zeste et le presser pour en conserver le jus.
- Placer dans une casserole les coings, le zeste du citron, le jus du citron, l'eau et le sucre.
- Faire cuire 10min à feu doux.
- Ajouter les raisins secs et laisser cuire encore 5 mn.
- Laisser refroidir.
- Verser dans un bocal.
- Recouvrir de whisky.
- Fermer le bocal et laisser macérer un mois.
- Filtrer et mettre en bouteille.

(A consommer avec modération)

Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

**Toute l'équipe du comité de rédaction, Claudine Brülhart, Martine Coutier,
Béatrice Desvoy-Joppe, Corinne Legris, Fabrice Maltrait,
Bernadette Maurice, Luc Millon et Pascal Vasantberghe,
vous donne rendez-vous au prochain numéro.**

